

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **18 octobre 2017**
Date d'affichage : **19 octobre 2017**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest Bramefant.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

Absents :

Roland GENESTIER
Jean-Claude MOLINIER

Secrétaire de séance : M. Daniel GORCE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 164 : CONTRAT AMBITION REGION - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 12/09, le dispositif a été présenté aux membres de l'assemblée. Pour rappel, le contrat entre la Région et la Communauté de Communes permet de mobiliser une enveloppe régionale de 1 187 000 € sur 2017, 2018 et 2019 au bénéfice d'investissements publics, naturellement à maîtrise d'ouvrage communautaire mais aussi potentiellement des communes.

Dans ce cadre le conseil a souhaité procéder à une répartition de l'enveloppe entre la communauté de communes (2/3) et les communes (1/3). La communauté de communes affectant la totalité de l'enveloppe au projet d'espace enfance jeunesse à Aigueperse.

Dans le but de rédiger ce contrat, les communes ont été sollicitées afin de procéder au recensement global des projets sur le territoire (envoi des dossiers avant le 25/09). Suite à cette consultation certaines communes ont proposé d'inscrire un projet.

Une réunion de travail a été organisée avec la Région, représentée par Monsieur Frédéric BONNICHON, référent du territoire, le 3 octobre afin de finaliser la contractualisation.

Selon les critères et l'arbitrage de la Région, ont ensuite été retenus les dossiers présentés ci-dessous.

Le nouveau projet de programme d'actions présenté par la région est exposé au titre du Contrat Ambition Région 2017-2019 pour signature.

CONTRAT AMBITION REGION
Programme Opérationnel
Communauté de communes Plaine Limagne

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opératio	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale		Autres financements sollicités
					Taux	Montant de subvention sollicité	
CC Plaine Limagne	Espace Enfance-Jeunesse	Dans un souci d'optimisation de l'immobilier intercommunal existant et à venir et face au constat de l'insuffisance de la capacité d'accueil de l'ALSH, du service ados et du multi accueil à Aigueperse, il a été décidé de construire un espace enfance jeunesse (étude, achat du terrain et travaux).	2018/2019	2 000 000 €	30%	600 000 €	CTDD / CAF
Aigueperse	Restauration de la cantine scolaire	La Commune a fait construire en 2016 une nouvelle école maternelle proche de l'école primaire, permettant ainsi de créer un grand groupe scolaire. La restauration scolaire ainsi que les activités périscolaires se trouvent dans l'actuelle salle polyvalente, située dans la cour de l'école. Le projet consiste en la transformation de la salle polyvalente en cantine scolaire.	2018	868 095 €	9%	77 000 €	FIC 176 750€ DETR 150 000€
Aubiat	Réhabilitation des écuries en Mairie	La Mairie actuelle est située au 1 ^{er} étage du bâtiment abritant l'école, l'accès se fait par la cour, posant des problèmes de sécurité. Par ailleurs la commune dispose d'un important patrimoine ancien constitué par un ensemble de bâtiments de ferme. Elle a décidé de réhabiliter les écuries pour y installer la nouvelle Mairie.	2018	643 412 €	8%	50 000 €	DETR 150 000€ Ministère de l'intérieur 15 000€ FIC 145 569€
Bas et Lezat	Restructuration de la salle polyvalente	Travaux de restructuration de l'ensemble de la salle polyvalente-mairie : actuellement dans une même bâtiment, la mairie est à l'étage et la salle polyvalente est au rez-de-chaussée. La commune a décidé de mettre l'ensemble du bâtiment en conformité à la fois en matière de sécurité et d'accessibilité.	2017	447 000 €	9%	40 000 €	DETR 132 000€ FIC 84 150€ FIC supplémentaire 84 150€ Enveloppe parlementaire 10 000€

Effiat	Réhabilitation de la salle polyvalente	La salle polyvalente nécessite une réfection complète de l'isolation, un changement du système de chauffage, une réfection de toutes les menuiseries, une réfection de la toiture et la mise en place d'un plafond suspendu. L'ensemble du bâtiment sera mis aux normes d'accessibilité PMR et des aménagements extérieurs seront réalisés avec un parking pour personnes handicapées. Le bâtiment sera agrandi pour permettre le développement des activités sportives à destination des associations et de l'école.	2017	1 033 865 €	12%	120 000 €	DETR 1 ^{ère} tranche 150 000€ DETR 2 ^{ème} tranche 123 000€ FIC 95 000€
Mons	Extension et rénovation de l'école	Travaux d'aménagement du site de l'école afin de répondre aux normes d'accessibilité et de stationnement visant à la sécurité des enfants (parvis d'entrée et places de stationnement). Par ailleurs travaux d'extension de l'école avec la création d'un bureau et de sanitaires adaptés.	2017/ 2018	318 530 €	16%	50 000 €	DETR 95 559€
Saint-Genès-du-Retz	Rénovation de bâtiments communaux et renforcement de l'accessibilité	Afin de répondre à la réglementation, la commune prévoit des travaux de mise aux normes, mise en accessibilité et sécurité sur les bâtiments de la mairie, de la salle des associations, de la salle polyvalente, de la cantine associée à la salle polyvalente et de l'église.	2017/ 2018	342 000 €	12%	40 000 €	DETR 85 500€ FIC 86 355€
Saint-Priest-Bramefant	Restructuration de la propriété Chambriard en espace associatif	La commune envisage de disposer de sa salle des fêtes au profit d'un espace de co-working (locaux identifiés dans le cadre de l'étude menée par le Pays de Vichy Auvergne). Ce nouveau projet offrira un espace d'accueil pour les associations et les particuliers. Il s'agit également d'anticiper les besoins liés à la future voie verte en matière d'accueil, de services et d'hébergement.	2018/ 2019	750 000 €	11%	80 000 €	DETR 150 000€ FIC 100 000€
Sardon	Restructuration de la Mairie	Travaux de restructuration, mise aux normes et extension de la Mairie.	2017/ 2018	418 373 €	7%	30 000 €	CD 119 496€ Ministère de l'Intérieur 15 000€ DSIL 100 000€

Vensat	Transfert et aménagement d'une nouvelle école	Les locaux de l'école de Vensat étaient situés au rez-de-chaussée et au 1 ^{er} étage de l'ancienne mairie, ce qui induisait d'importants inconvénients au niveau de l'accessibilité de la mairie ainsi qu'une mauvaise distribution des locaux. La commune étant propriétaire d'un terrain situé à l'entrée Est du bourg, facilement accessible et à proximité du stade, le conseil municipal a lancé la construction d'une nouvelle école. La restructuration de ce bâtiment s'accompagne de l'aménagement d'un parking d'accès et d'une cour de récréation, afin de donner à l'ensemble un statut d'équipement public structurant.	2017	686 296 €	15%	100 000 €	DETR 236 100€ FIC 80 100€ FIC supplémentaire 80 100€ STDIL 20 000€
--------	---	---	------	-----------	-----	-----------	---

1 187 000 €

- **Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés par 35 pour et 1 abstention, décide :**
- **d'adopter le programme d'actions ci-dessus à présenter à la Région Auvergne-Rhône Alpes ;**
 - **d'autoriser le Président à signer tout document relatif à un conventionnement entre Plaine Limagne et la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat Ambition Région**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 26/10/2017
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

